CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Séance du 5 octobre 2012

Procès-verbal

Présents M. BRZAKALA Pierre, Président,

ANTONELLI Lallie, BAUDON Lucas, CALVO Léo, DEFLANDRE Laurine, DEJARDINI Noah, DEJARDIN Ugo, DELHEZ Hugo, DESAIVE Oanelle, GARDIER Salomé, GOZZO Alyssa, GRENIER Emilie, JACOB Fabien (suppléant de HOQUEZ Largo), LACANNE Laura, LAURENT Eva, LECLERE Théo, MOREAU Louise, PEETERS Léa, PERSEO Chloé, PRIMERANO Alberto, SPRONCK Léa, STAINIER Emilie, VAASSEN Angèle, VAN HELDEN Chayanne, VAN HELDEN Mélissa,

WILLOT Sacha,.

Melle DELSEMME Corinne, Secrétaire.

Excusés /

Monsieur l'Echevin ouvre la séance à 19h15'.

Monsieur BRZAKALA accueille les petits conseillers communaux et les parents qui sont présents dans la salle et les remercie de leur présence.

Monsieur l'Echevin remercie M BOVY de sa présence ainsi que M. et Mme MICHEL qui sont des bénévoles dévoués depuis de nombreuses années au sein du Conseil communal des enfants.

Monsieur l'échevin se présente également et présente Mademoiselle Isabelle DROOGHAAG, employée au service de l'Enseignement et Mademoiselle Corinne DELSEMME qui est chargée du secrétariat du Conseil communal des enfants.

Monsieur BRZAKALA explique que le Conseil communal des enfants suit des règles démocratiques, où tous sont égaux et peuvent donner leur avis. Ceux-ci ont été élus démocratiquement dans chaque école primaire de l'entité de Soumagne. Il les informe que si le Conseil communal représente la population, le Conseil communal des enfants représente quant à lui, tous les enfants des écoles de l'entité de Soumagne.

Monsieur l'échevin signale aux enfants que lors des séances du Conseil, ils peuvent s'exprimer librement à condition de demander la parole et de ne pas interrompre les autres. Il souligne le fait que le Conseil communal des enfants doit être un lieu de convivialité où tout le monde doit se sentir à l'aise.

Il insiste également sur le fait que toute prise de parole doit se faire à haute et intelligible voix et qu'elle doit avoir fait l'objet d'une réflexion préalable.

Ensuite, Monsieur l'échevin invite 11 des nouveaux petits conseillers, soit Lallie, Laurine, Noah, Hugo, Oanelle, Emilie Grenier, Louise, Léa, Emilie Stainier, Angèle, et Sacha à faire individuellement la promesse de se mettre à la disposition de leurs camarades pour développer des projets communs pour le bien public. Léo, Alberto et Mélissa étant absents, ils prêteront serment lors de la prochaine séance.

Monsieur François BOVY, photographe, prend une photo de l'ensemble du nouveau Conseil communal des enfants. Cette photo paraîtra dans le journal « Les Echos » et sur le site internet du conseil communal des enfants.

Monsieur l'Echevin présente ensuite le site internet du Conseil communal des enfants et les projets qui ont été réalisés les années précédentes, à savoir la réalisation d'un méga-symbole à l'aide de canettes vides, l'organisation d'un petit-déjeuner au profit des sinistrés d'Haïti, la création de petites vidéos sur le respect de l'environnement,

Monsieur BRZAKALA informe les petits conseillers qu'ils ont à leur disposition une farde, dont ils devront se munir à chaque séance et dans laquelle ils pourront y noter leurs idées et y glisser les procès-verbaux (résumés) des assemblées.

La secrétaire leur explique également qu'en prêtant serment, ils se sont également engagés à venir à chacune des séances du Conseil. En cas d'empêchement, ils devront la prévenir et se faire remplacer par leur suppléant dont le nom est indiqué sur leur farde.

La séance est levée à 20 heures 45'.

Les enfants sont invités à manger des petits gâteaux, en toute convivialité, accompagnés de leurs parents.

* *